

COMPRENDRE LE PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION DE LA RÉFORME

Le programme de rénovation du modèle social a été une des promesses de campagne du candidat Emmanuel Macron. Le Président de la République et le Gouvernement ont mis en place un cadre inédit de concertation et instauré un dialogue intense avec les organisations syndicales et patronales.

■ RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

1



Entretiens avec les partenaires sociaux à l'Élysée



Avec les partenaires sociaux à Matignon en présence d'Edouard Philippe et Muriel Pénicaud



06 JUIN :

Conférence de presse et présentation du programme de travail par le Premier Ministre et la Ministre du Travail.

2

Réunions avec la ministre du Travail sur les trois thématiques de la réforme



AOÛT :

**Ultimes concertations
avec les partenaires
sociaux**



DU 09 JUIN au 23 JUIN :

THÈME :
L'articulation
des niveaux
de négociation

DU 26 JUIN AU 7 JUILLET :

THÈME :
Le dialogue
économique
et social



DU 10 AU 21 JUILLET :

THÈME :
La sécurisation
des relations
de travail



14 JUIN :

Transmission au Conseil d'Etat
du projet de loi d'habilitation.

28 JUIN :

Présentation du projet de loi
d'habilitation au Conseil des
Ministres.

JUILLET



Examen et vote de la loi
d'habilitation par le Parlement :
discussions en commissions,
examen en séance publique, etc.

3



**Consultation
des organismes
compétents**

Conseil économique, social
et environnemental (CESE)
notamment, organismes
paritaires... pour avis et
observations sur les projets
d'ordonnances



Avis du Conseil d'Etat
sur le texte des ordonnances.



Présentation et adoption
des ordonnances au
Conseil des Ministres.

4

**Publication
des ordonnances
au Journal officiel**

Les ordonnances
deviennent applicables



**Ratification
des ordonnances**

Pour chacune des
ordonnances, un projet
de loi de ratification doit
être déposé au Parlement
après publication au Journal
officiel, dans un délai prévu
par la loi d'habilitation